Trente-sixième Année. — N° 18 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES DIMANCHE 18 JANVIER 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 17 JANVIER 1891

LA QUESTION OUVRIÈRE

Nous connaissons maintenant les réponses faites, — par les Chambres de Commerce, les Chambres consultatives, les Conseils de prud'hommes, les Syndicats patronaux, les Syndicats ouvriers et les Syndicats mixtes, — au questionnaire que leur avait adressé la Commission parlementaire du travail.

Cette revue est particulièrement édifiante.

Sur la grosse et principale question de fixation de la journée, éclatent les divergences les plus complètes.

En très grande majorité, les chambres de commerce qui ont répondu, se sont montrées hostiles à toute réglementation ; de même, les chambres consultatives des arts et manufactures ; aussi, les syndicats patronaux et les syndicats mixtes.

Egalement, la majorité des conseils de prud'hommes repousse toute réglementation.

Seuls sont favorables à la réglementation les syndicats ouvriers, mais non pas unaninement. Un certain nombre s'y montre hostile, et, parmi les autres, c'est tantôt la journée de huit heures qui a les préférences, tantôt la journée de huit heures avec heures supplémentaires, ou encore la journée de neuf heures, ou même la journée de dix heures.

Ces chiffres, que je me suis borné à résumer, établissent deux choses : la première, c'est que le capital, représenté par les chambres de commerce, les chambres consultatives et le patronat, reste, aujourd'hui comme hier, séparé des ouvriers ; la seconde, c'est que les ouvriers eux-mêmes sont loin d'envisager les choses de la même manière.

Cette constatation, dira-t-on, était déjà faite, et les réponses au questionnaire n'ont en somme rien révélé qui ne fût déjà connu. Certes, il faut en convenir. Mais était-il inutile d'établir tout cela en quelque sorte officiellement ? Non pas. Puisque nos législateurs ont voulu s'instruire, ils doivent être ou seront satisfaits. Et, si des divergences irréductibles apparaissent d'un côté, une impuissance radicale éclate aussi de l'autre. Et cette enquête aura produit un excellent résultat, si l'on arrive à comprendre, dans l'officine où se manipulent les lois, que certaines choses, et les plus graves des questions sociales, dépassent la compétence des manipulateurs, je veux dire des législateurs.

S'imaginer, — comme on le fait, hélas! depuis trop longtemps, — qu'un certain nombre de paroles alignées tant bien que mal dans les bureaux d'un ministère, ou par la plume d'un député, examinées d'abord par onze, vingt-deux ou trente-trois individus réunis au bord de la Seine, puis votées à plus ou moins grosse majorité, peuvent avoir une valeur spécifique quelconque dans les débats qui secouent en ce moment les sociétés humaines, et la nôtre particulièrement, c'est se faire une étrange et bien dangereuse illusion.

Soutenir cette thèse que l'Etat est tout-puissant et doit, par conséquent, pourvoir à toutes choses, c'est renoncer par là même aux plus précieuses prérogatives de notre liberté, à la dignité de l'homme, à l'honneur du citoyen.

Laissant de côté la théorie, en pratique, n'est-il pas évident que la loi, si parfaite qu'on veuille la supposer, est incapable de résoudre les difficultés que soulève par exemple la simple fixation des heures de travail quotidien? De quel côté se rangera le législateur? Du côté du capital et du patronat, ou du côté des ouvriers ? Et s'il prend parti pour ces derniers, ne lèsera-t-il pas la justice à l'égard des premiers? Et, dans cette faveur même, où s'arrêtera-t-il? Car, on n'a pas manqué de le voir, les divergences sont nombreuses et profondes au milieu des ouvriers.

Et puis, et puis, — faut-il tout dire? — Les résultats de l'enquête, dès qu'on les envisage d'un peu plus près, paraissent vraiment un peu maigres, très incomplets. Le monde du travail est bien loin d'y être représenté dans son ensemble. Il parait qu'on ne se préoccupe que des populations industrielles, et, dans celles-ci, tout particulièrement de certaines catégories. Pense-t-on à l'ouvrier des champs? Pense-t-on qu'entre tous, il est le plus éprouvé? Mais il ne fait pas de grèves, lui; mais il ne forme pas de sociétés révolutionnaires, lui; mais il ne nomme pas de délégués, il ne fait pas la parade, il ne tient pas de congrès, lui. Il ne se plaint pas que sa journée commence avant le lever du jour pour se terminer longtemps après le coucher du soleil, toujours inquiet de voir les rigueurs de l'hiver dévorer les semences ou les orages de l'été ravager les moissons et les fruits de toutes sortes.

La législation nouvelle l'atteindra-t elle, l'ouvrier des champs? Si elle ne l'atteint pas, où est l'égalité? Si elle l'atteint, alors, qu'on le veuille ou non, ce n'est plus seulement la réglementation abusive et arbitraire de la journée, c'est encore, par la force même des choses, tout l'ensemble des questions agraires; et, finalement, l'Etat répartiteur des terres.

En ces matières, on ne fait pas à l'arbitraire, à la tyrannie sa part. Dès que le principe est posé, tout n'est plus qu'une question de jours et de circonstances. Rien ne peut échapper.

Si nos législateurs ont quelque velléité de verser dans le socialisme d'Etat, qu'ils se pénètrent d'abord de cette pensée que le rôle de l'Etat ne commence légitimement qu'à l'heure où l'impuissance des individus, des familles ou des collectivités est constatée — et que le despotisme s'accroît de tout ce qu'on enlève à la liberté.

S'ils y réfléchissent encore, nos législateurs, ils se diront que le travail, par le fait même qu'il est la condition inéluctable de l'humanité, est aussi le patrimoine inaliénable de notre liberté. Point d'autre barrière ou limite à son expansion que la loi morale elle-même, sur laquelle aucune loi positive, aucune réglementation, nationale ou internationale, n'a le droit d'entreprendre.

Mais on peut douter que ce soit là un argument décisif auprès de gens qui font profession de méconnaître l'auteur de la loi morale, cette loi elle-même et la religion qui en est la plus haute expression dans l'humanité.

EXCÈS DE ZÈLE

Nous avons tenu à nous montrer excessivement réservés et sobres de commentaires au sujet du procès Fouroux qui se déroulait, l'autre semaine, devant la cour d'assises du Var.

Outre que les détails de cette affaire étaient particulièrement abjects et malpropres, il nous répugnait d'accabler, en la personne de l'ex-maire de Toulon, un adversaire politique placé dans la situation la plus désastreuse et de frapper un homme à terre.

Ces procédés ne sont ni dans nos habitudes, ni dans nos goûts.

Notre modération, qu'on le remarque, n'était pas sans quelque mérite. Si, en effet, au lieu d'un maire radical, franc-maçon et protégé de M. Clémenceau, il se fût agi d'un maire conservateur, suspect de cléricalisme et patronné par quelque député de la Droite, tout porte à croire que nos confrères de gauche eussent mené un joli tapage autour de son aventure.

La *Lanterne*, avec son flair israélite, eût reconnu là, du premier coup, les résultats de l'éducation cléricale. Et les feuilles amies de Rouvier, de Constans et autres hermines se fussent écriées en chœur :

— « Voilà bien les traditions de l'ordre moral ! »

Absolument comme ils s'écrient, quand un instituteur congréganiste a commis quelque faute : « Pères de famille, voilà l'enseignement clérical ».

Il n'y a pas huit jours qu'à Lille et à Roubaix, nous trouvions dans des journaux de gauche cette abomination et cette sottise.

N'importe ! Il nous a paru plus convenable et plus digne de garder le silence, en nous contentant du compte-rendu pur et simple des débats, en supprimant les détails par trop techniques ; et nous n'avons pas songé une minute à rendre le parti radical responsable des crimes et des infamies de l'un de ses membres les mieux cotés.

Maintenant, il faudrait que le parti radical lui-même observât une réserve égale à la nôtre et acceptât sans vaines récriminations le verdict des jurés du Var, accueilli par l'approbation de toute la France.

Eh bien ! c'est ce qui n'a pas lieu. Il se trouve des journaux comme le *Rappel* et le *Paris* pour protester contre une décision ratifiée par l'immense majorité du public et gémir sur le triste sort de l'infortuné Fouroux.

Dans ce rôle de Jérémie, le *Paris* est tout particulièrement remarquable. Qu'on en juge :

« Eussiez-vous en cent voix, jamais vous n'auriez pu faire comprendre aux douze jurés de Draguignan, tous petits cultivateurs, qu'un maire et surtout le maire d'une grande ville ne mérite pas d'être pendu quand un scandale comme celui de Toulon vient tout à coup éclabousser son écharpe tricolore. L'accusé se débattait en outre en une trame si délicatement ourdie qu'il eût fallu des intelligences très déliées pour démêler la vérité parmi les subtilités dont foisonnait ce procès. Or, — on le peut dire, sans faire aux jurés de Dragnignan la moindre injure, — ils se sont embrouillés dans cet écheveau. *La psychologie du drame* leur a complètement échappé.

Sur quoi, *Paris* et *Rappel* nous annoncent qu'une demande en commutation de peine à été rédigée sans retard et sera remise à qui de droit « par un sénateur et plusieurs députés », psychologues distingués, cela va sans dire.

Voilà un sénateur et plusieurs députés qui perdent une magnifique occasion de se taire et de rester chez eux.

Nous ignorons si les douze petits cultivateurs, dont la feuille radicale parle avec un dédain si magnifique ont plus ou moins subtilement saisi la psychologie du drame.

Ce que nous savons et ce que nous voyons, c'est que, psychologie dans coin, leur verdict, en ce qui concerne le maire de Toulon, a été pour la conscience publique un véritable soulagement.

C'est justement parce qu'il avait l'honneur d'administrer une grande ville et parce qu'il a traîné son écharpe dans la fange que M. Fouroux leur est apparu plus impardonnable et moins digne de commisération. Sans compter que son attitude aux débats n'était point faite pour lui concilier les cœurs simples et honnêtes, étrangers aux complications psychologiques.

Au surplus, nous ne demandons pas que Fouroux soit pendu. Nous disons seulement que le sénateur et les députés qui se proposent d'intervenir en sa faveur au lendemain du jugement, sans laisser même à l'opinion, si justement émue, le temps de s'apaiser et d'oublier, font preuve d'un zèle intempestif.

Qu'ils réussissent dans leurs démarches, ce qui est possible, — et même certain si la franc-maçonnerie s'en mêle, — la décision gracieuse dont bénéficiera le condamné Fouroux ira tout droit contre le sentiment général. Elle pourra plaire à quelques douzaines de politiciens radicaux. Malgré tout, elle constituera une lourde faute et un défi ridicule à la conscience publique.

VIEUX ET JEUNES

Le Parlement français a célébré hier la fête annuelle de la vieillesse. Cette solennité est tout ce qui nous reste de la liturgie révolutionnaire, mais elle n'est, de nos jours, entourée que d'un éclat modéré.

On sait en quoi consiste le programme des réjouissances : chacune des deux chambres défère pour un jour la présidence de ses débats au doyen de ses membres. Le bon vieillard désigné est conduit au fauteuil au bruit des tambours et des armes ; les officiers de service le saluent de l'épée, et il a le droit de dire un monologue de sa composition.

Pour cette session, c'était l'excellent père de Gasté qui faisait le vieux; il ne doit pas précisément cette aubaine à son ancienneté, mais à la température qui a retenu dans ses montagnes M. Blanc, député de la Savoie, le burgrave privilégié du Palais-Bourbon.

On a généralement trouvé que M. de Gasté manquait à sa réputation d'originalité. Il a dit un monologue d'affaires et a tout à fait laissé de côté cette question de l'émancipation de la femme à laquelle il a voué les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint.

M. de Gasté a perdu une bonne occasion de donner un pendant au vieil Allobroge de M. Blanc. Il aurait pu, en effet, en sa qualité de Breton, inventer le vieil Armoricain et enrichir ainsi la galerie anthropologique du Parlement.

Mais il est écrit que les parlementaires nous réservent toutes les surprises. Qui eût dit, par exemple, que le président pour de bon, M. Floquet, assisterait aux obsèques d'un grand seigneur russe un cierge à la main, lui qui jadis poussait son fameux cri-réclame de : « Vive la Pologne! » transformé par de complaisants fabulistes en : « Vive l'apologue ! »

Oui, M. Floquet aurait désormais son cierge historique, comme le maréchal Soult. On le verra dorénavant dans les musées de cire avec cet attribut.

Un nouveau sénateur qui ne doit pas voir d'un bon œil la fête parlementaire de la vieillesse dont je viens de dire quelques mots, c'est M. Edmond Magnier, rédacteur en chef de l'*Evènement*, élu dans le Var.

M. Magnier a déclaré en un banquet de congratulations que lui offraient ses collaborateurs, qu'il entrait au Sénat pour le rajeunir. Notre confrère doit avoir de la jeunesse à revendre, puisqu'il ne craint pas de la communiquer à ses somnolents collègues.

On demande à connaître le procédé du rédacteur en chef de l'*Evènement*. Sa méthode aurait-elle quelque rapport avec celle de Brown-Séquard? Plus romantique, cet homme complaisant proposerait-il de remplacer le verre d'eau traditionnel de la tribune par un philtre mystérieux, pareil à celui que Méphistophélès présente à Faust?

On peut craindre que cela n'effarouche la questure du Luxembourg. D'ailleurs, toutes les suppositions de ma curiosité sont parfaitement inutiles, car M. Magnier n'hésite pas à développer son programme, à expliquer son projet.

« J'essaierai, a-t-il dit, à l'heure des toats, de traduire à la Chambre haute ce mouvement parisien » qui nous saisit et nous enveloppe, et qui est comme » l'expression la plus intense de la société française. »

Ce mot dit tout en effet : le traitement de M. Magnier, c'est « le mouvement parisien »

L'aimable réformateur s'exprime à peu près comme le grand augure de Vénus dans *la Belle Hélène*: « Je suis gai, soyons gai, il le faut, je le veux! » chante-t-il.

Attendons-nous à lui voir présenter au Sénat un projet de règlement, lequel comprendra la lecture à la tribune de l'*Evenement*, une promenade deux par deux sur le boulevard, une cavalcade au Bois par bureaux, une station quotidienne dans les foyers et coulisses des théâtres subventionnés, etc., etc.

Savez vous que voilà du travail bien attrayant pour d'estimables sexagénaires, mais c'est du bon fouriérisme.

Parlez-nous de nos journalistes boulevardiers pour être modernes et pour tirer bon parti de nos institutions. Décidément Tibère avait l'intuition du mouvement parisien lorsqu'il convoquait le Sénat romain, afin de délibérer sur la mise au point d'un turbot. Demain sans doute le Sénat français, rajeuni et stimulé par le procédé Magnier, se partagera en deux fractions égales à l'occasion de la supériorité de la rémoulade sur la mayonnaise; au besoin il fera comparaître à sa barre deux comiques aimés pour juger, sur grimaces, de la supériorité de l'un sur l'autre. Il lui sera également loisible de distribuer des prix de beauté.

Bien parisiennes et bien amusantes seront ces séances. Il est seulement à craindre que le régime du mouvement parisien appliqué à des législateurs plus que mûrs n'ait pour résultat d'entraîner de fréquentes vacances par suite de décès. Dame ! on ne fait pas de sélection sans casser des œufs; puis les obsèques de sénateurs, c'est encore du mouvement parisien.

JACQUES CURIEUX.

L'EXPOSITION DE 1892 A LYON

Nous avons annoncé, en son temps, la formation d'un comité, sous le patronage de l'administration municipale de Lyon, en vue d'organiser, dans cette ville, pour le mois de mai 1892, une grande Exposition nationale et coloniale. Ce comité s'est mis à l'œuvre sans retard et a choisi comme commissaire général directeur de l'Exposition, M. Muzet, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller municipal de Paris, président de l'Union des Chambres syndicales et du Conseil des prud'hommes de Paris, membre du comité consultatif des expositions au ministère du commerce.

Ce choix ne pouvait être plus heureux, et il a été aussitôt accueilli avec la plus grande faveur par le haut commerce et la fabrique lyonnaise.

Aujourd'hui, le comité, sous l'impulsion rapide donnée par M. Muzet, ouvre ses bureaux aux exposants pour toutes les demandes de renseignements et d'admission.

Il convient d'ajouter que, dans une grande réunion tenue à Lyon au mois dernier, le principe d'une Exposition internationale a été voté à l'unanimité. Le concours des étrangers à l'Exposition de Lyon est donc admis et déjà des adhésions considérables sont arrivées au comité des nations voisines, sans parler de l'appui de toutes les chambres de commerce françaises à l'étranger.

Enfin, le ministère des colonies a promis d'apporter à l'Exposition de Lyon l'appoint de son concours officiel, et tout porte à croire qu'il en sera de même du ministre des travaux publics. On sait que l'Exposition de Lyon s'affirme de jour en jour.

Les exposants peuvent s'adresser pour tous renseignements au siège du Comité, 26, rue de la République, à Lyon.

LA SITUATION COMMERCIALE
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 17 janvier.

Rien de bien saillant à signaler dans la situation industrielle et commerciale de nos places.

Les espérances de reprise sérieuse qu'on formulait au commencement de l'année, ne se sont pas encore réalisées.

En fabrique, quelques usines sont assez régulièrement alimentées, mais c'est le petit nombre. En ce qui concerne les lainages, la clientèle de certains pays devient de plus en plus difficile. On exige tel apprêt et on laisse pour compte pour la raison la plus futile; c'est une preuve que les acheteurs eux-mêmes se sont, dans les derniers mois, débarrassé difficilement de leur marchandise. Si la vente marchait seulement un mois, on verrait les commandes affluer sur notre place.

Il est à remarquer qu'on travaille de préférence le cardé.

Dans le commerce de laines, l'activité s'est plutôt ralentie, ce qui a entraîné un peu de faiblesse dans les prix. Il y a toujours des demandes assez suivies en peignés de croisés.

Sur le marché à terme, les cours ont perdu progressivement de 5 à 7 cent. 1/2, avec un courant d'affaires relativement peu important.

En somme situation encore tendue.

LA CULTURE DE LA RAMIE AU MEXIQUE

Le gouvernement de Mexico attache une grande importance au développement de la Ramie, qui est appelée à donner d'excellents résultats.

Voici le texte du projet de loi présenté au Congrès, et qui a pour but de favoriser le développement de la culture de cette plante au Mexique :

« Le Pouvoir exécutif est autorisé pendant 5 ans à passer des contrats accordant des franchises aux Compagnies agricoles ou industrielles qui s'établiraient au Mexique afin de développer la culture et l'exploitation de la ramie. Les bases de ces contrats seront les suivantes :

» I. La durée des concessions sera de 10 ans au maximum.

» II. Le minimum du capital engagé ne sera pas moindre de £ 10.000 pour chaque exploitation.

» III. Le capital engagé sera exempt de tout impôt, excepté de celui du timbre, pendant 10 ans.

» IV. Seront exemptés, pendant 10 ans, de tous droits d'importation, les machines, outils et ingrédients destinés exclusivement à l'industrie de la ramie et des autres fibres qui pourraient être traitées par les mêmes procédés. »

MORT DE M. LÉO DELIBES

Paris, 16 janvier. — On annonce la mort de M. Léo Delibes, membre de l'Académie des beaux-arts.

Le célèbre compositeur est mort à son domicile, 220, rue de Rivoli, des suites d'une albuminerie dont il était atteint depuis plusieurs années. Il a été enlevé subitement cette nuit, à trois heures, par une attaque foudroyante. Rien ne faisait présager une mort si prochaine ; il assistait, cette semaine encore, aux examens semestriels du Conservatoire.

Léo-Clément-Philibert Delibes était né à Saint-Germain-du-Val (Sarthe), en 1836. Il entra en 1848 au Conservatoire, et devint, en 1853, organiste à l'église Saint-Jean-et-Saint-François ; il était en même temps accompagnateur au Théâtre-Lyrique. En 1865, Léo Delibes fut nommé second chef des chœurs à l'Opéra, et quitta ses fonctions lors de son mariage avec la fille de Mme Denain, l'ancienne artiste de la Comédie-Française.

Léo Delibes avait commencé modestement, en 1855, par une petite opérette en un acte, *Deux sous de charbon*, représentée aux Folies-Nouvelles. Après un nombre considérable d'opérettes, représentées aux Bouffes-Parisiens, il élargit sa manière et donna à l'Opéra les adorables ballets de la *Source*, de *Coppélia* et de *Sylvia*. Enfin, chacun a pu apprécier ses dernières partitions : *le Roi l'a dit*, *Jean de Nivelle* et *Lakmé*.

La mort le surprend en train d'achever l'orchestration de *Cassia*, sur un livret de Philippe Gille, et dont il s'entretenait encore lundi dernier avec M. Paravey, pour la saison prochaine.

M. DE MUN ET LE SOCIALISME

L'éloquent député du Morbihan, M. le comte Albert de Mun, publie aujourd'hui, sous ce titre : *Quelques mots d'explication*, une brochure, où il explique ses opinions socialistes. Suivant M. de Mun, l'Eglise catholique seule peut résoudre les conflits pendants entre le capital et le travail. Nous regrettons de n'en pouvoir citer que quelques extraits qui ne sauraient donner qu'une imparfaite idée de la thèse de l'auteur :

« Il faut le répéter sans cesse, le socialisme d'Etat est le produit naturel et inévitable de l'individualisme, c'est-à-dire d'un régime, dans lequel la rupture des liens sociaux a entraîné la destruction des corps spontanés de la nation et des groupements naturels formés par le voisinage ou l'intérêt commun. Ce régime est le nôtre depuis cent ans, et il n'avait été que trop bien préparé par la prédominance abusive que l'ancienne monarchie avait donnée au pouvoir central.

» Dans l'écroulement des corporations, des franchises communales, de l'autonomie provinciale, l'Etat est seul resté debout en face d'une société désagrégée et il s'en est emparé progressivement par la bureaucratie et le fonctionnarisme. Le terrain est ainsi tout prêt pour l'établissement pacifique et légal du socialisme. A ce mal, je n'aperçois qu'un remède : l'organisation corporative.

» Sans doute, le devoir des catholiques, défenseurs naturels de la paix sociale, est d'empêcher, s'il en est temps encore, d'amortir, tout au moins, le choc menaçant entre les deux armées que met en présence le combat du travail. A eux de se jeter entre elles, s'offrant comme intermédiaires pacifiques, multipliant les occasions et les moyens de conciliation, cherchant à dénouer sans violence le conflit qui les divise. Mais quelles que soient les circonstances où se produira l'inévitable transformation sociale qu'il faut prévoir, sans pouvoir encore la définir, elle aura un lendemain, et c'est ce lendemain qu'il faut préparer.

» Les catholiques n'ont, pour le faire, rien qui les embarrasse ; aucune obligation, aucun lien ne les attachent à ce régime de l'individualisme, édifié par l'égoïsme et l'intérêt matériel contre eux et contre leurs principes. Enfants de l'Eglise, ils savent qu'elle seule peut donner à la société nouvelle sa forme définitive, et que si, après un siècle seulement, l'ordre moderne, sorti de la Révolution et organisé par le génie de Napoléon, s'en va déjà en poussière, c'est qu'exclusivement fondé sur la loi humaine, il manquait de cette puissance vitale qui nait du christianisme.

» Ils savent que, dépositaire de l'inspiration divine, supérieure à toutes les passions qui divisent les hommes, indépendante vis-à-vis des gouvernements et des systèmes sociaux, elle seule peut, sans rien perdre de sa force, laisser tomber les régimes séparés d'elle et donner la vie aux régimes nouveaux. »

C'est donc dans la corporation chrétienne que M. le comte de Mun voit l'apaisement, l'union et l'avenir.

LA TUBERCULOSE

Voici quelques appréciations relatives à l'article de M. Koch dans la *Revue médicale*, dont nous avons donné l'analyse.

« Le *Morning Post* constate que l'exposé du docteur Koch va enfin permettre aux hommes de science d'étudier sérieusement la valeur du nouveau remède.

» Le *Daily Chronicle* trouve que, si intéressant qu'il soit, cet exposé ne résout pas la question soulevée récemment par le professeur Virchow, à savoir si la lymphe n'aurait d'autre effet que de déplacer les bacilles en les faisant émigrer d'un point du corps sur un autre point.

» Le *Daily News* reconnait que les explications de M. Koch concordent parfaitement avec les résultats des expériences pratiquées sur les malades. Il est seulement regrettable, dit le *Daily News*, que ces explications n'aient pas été données plus tôt.

» Le correspondant berlinois du *Standard* mande que le monde médical allemand fait le plus grand éloge du mémoire de M. Koch; ce qui aurait surtout surpris, c'est la simplicité de préparation du liquide antituberculeux. Toutefois, on constate que le docteur Koch n'a pas réussi à réfuter les considérations défavorables de M. Virchow relativement à la valeur curative du remède.

» Le *Times* est informé de Vienne que, par suite des nombreux accidents consécutifs aux inoculations, beaucoup de malades des hôpitaux de Vienne refusent de se soumettre au traitement Koch. »

Un Roi fou

Des dépêches de Munich ont annoncé que le roi Othon de Bavière était mort. Il n'en est rien, parait-il : le malheureux prince a tout simplement subi, il y a quelques jours, une de ces crises auxquelles il a depuis longtemps habitué ses gardiens et qui sont la conséquence naturelle de sa maladie.

D'une constitution délicate, il fut pris, ses études terminées, d'une mélancolie profonde qui se transforma bientôt en folie furieuse. Le roi Louis le fit interner au château de Nymphenbourg.

Un jour, le malheureux prince s'échappa de sa prison et parut à Munich, dans la cathédrale, au moment où l'archevêque célébrait une messe solennelle. Il monta en chaire et se mit à adresser un discours extravagant à l'auditoire. On eut toutes les peines à le faire descendre et à le reconduire à Nymphenbourg.

BOURSE DE LILLE

du samedi 17 janvier

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COUR PRÉCED
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... ..	168 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	120 .
Lille 1865, remboursable à 500 fr.	... ..	507 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	515 75	416 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	417 ..	415 ..
Lille 1887	... ..	397 50
Lille 1890 (libérée)	490	482
Lille 1890 (non libérée)	... ..	450 ..
Armentières 1886	...	486 25
Armentières 1879	. .	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	45 50
Tourcoing 1878	... .	400 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	...	113 50
Département du Nord	105 25	106 ..
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	...	1152 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ (act. anc.)	...	75 .
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	... ..	275 ..
Caisse Plate et Cie	...	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	... .	605 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	403 75	410 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	...	1125 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	530 .
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	....	2250 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	... .	435
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	... .	229 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	... .	500 .
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	... .	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr.	.. .	150 ..
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	... ..	25 .
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	...	512 ..
Delgutte et Cie	515 ..	535 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.	.. .	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.... ..	3000 .
Denain et Anzin	...	340 ..
Obligations Nord	...	320 .
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... .	467 .
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	220 .
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	...	306 ..
Chemins de fer économiques du Nord	. . .	531 25

CHARBONNAGES

	ACTIONS	Cours complets
Aniche (Nord) le 12ᵉ		1.7.0 ..
Anzin 100ᵉ de denier	5050.	5060 ..
Béthune 1881		605
Béthune 1877		433 75
Bruay (Pas-de-Calais)	13900	14000 ..
Bully-Grenay le 6ᵉ	3165 3165 3170	3163 75
Carvin		1650 .
Courrières	41250 41020 50	41300 ..
Campagnac		425 ..
Crespin		301 25
Douchy		4190 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.)		225 ..
Dourges		9200 .
Escarpelle (Nord)	35.5	3505 ..
Epinac		380 ..
Ferfay (Société anonyme)		543 75
Lens		27000 ..
Liévin		9200 ..
Ostricourt	665	660 ..
Meurchin		1230
Marles 30 0/0 part d'ingénieur		16000 .
Drocourt		28.0 .
Sincey-le-Bouvray		50 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi		230 ..
Vicoigne et Noeux		200.5 ..

Au moment de mettre sous presse, les cours de la Bourse de Paris ne nous sont pas parvenus.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 17 janvier 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
94 40 ./.	3 0/0 nouveau	94 30 ./.
95 40 ./.	3 0/0	95 47 1/2
93 75 ./.	3 0/0 amortissable	93 30 ./.
105 25 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 50 ./.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Incendie à la Basse-Motte, propriété du général de Charette

Dinan, 17 janvier. — La Basse-Motte, propriété offerte par les zouaves pontificaux au général de Charette, et située près de Châteauneuf, vient d'être brûlée.

Des greniers, une partie de la toiture et de la lingerie ont seuls été consumés. Mais si les secours n'avaient pas été rapides, le manoir entier eût été la proie des flammes. Des malles remplies de souvenirs ont été brûlées.

L'eau a causé beaucoup de dégâts. Des objets d'art et des meubles de prix ont été précipités par les fenêtres. Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à 20,000 fr. Tous les papiers du général ont été sauvés. L'incendie, qui a éclaté hier soir vers cinq heures, était éteint vers sept heures. Le général de Charette, prévenu à Biarritz, revient demain à la Basse-Motte. Le feu a été communiqué par un poêle.

Le duc d'Orléans et le mariage de la fille du duc d'Alençon

Paris, 17 janvier. — Voici une très simple déclaration qui sera fort commentée à propos du mariage prochain de la fille du duc d'Alençon avec le prince Alphonse de Bavière.

Le duc d'Orléans, auquel on avait offert de représenter Mgr le comte de Paris à ce mariage, a répondu « qu'il était à la veille de partir pour un voyage de plusieurs mois, et qu'il ne serait par conséquent pas en Europe au moment où ce mariage sera célébré à Munich. »

Et il a ajouté « qu'il devait décliner ainsi toutes les invitations de ce genre. »

Le mariage de la petite-fille du duc de Nemours avec le prince de Bavière aura lieu dans quelques jours.

M. Goblet conspué à Paris

Paris, 17 janvier. — Hier soir, avait lieu au Théâtre des Gobelins, une réunion organisée sous la présidence de M. Goblet avec le concours de nombreux députés et conseillers municipaux socialistes et radicaux, parmi lesquels MM. Millerand, Barodet, Girodet, Antide Boyer, etc.

L'ordre du jour portait : *Décentralisation.*

La salle où s'étaient donné rendez-vous tous les possibilistes et boulangistes de l'arrondissement, ces derniers convoqués par lettre pressante, était archi-comble.

Au moment où M. Goblet se dispose à parler, un formidable tumulte, coupé de coups de sifflets retentit.

Le vacarme a duré plus d'un quart-d'heure, sans que l'ex-ministre ait pu placer un mot.

Tout déconfit, il se décide à se retirer, salué dans sa retraite par des applaudissements ironiques.

Les différents députés qui étaient venus assister M. Goblet se regardent interdits.

M. Girodet veut prendre la parole, il est également conspué.

La salle n'écoute ni les orateurs boulangistes ni possibilistes qui se succèdent à la tribune.

La réunion prend fin dans un désordre inexprimable et la foule s'écoule bruyamment en commentant le four colossal de ce pauvre M. Goblet.

La lymphe de Koch mise en vente

Paris, 17 janvier. — Le secret du remède du docteur Koch étant aujourd'hui divulgué, la lymphe va être mise en vente dans les pharmacies.

La question de désarmement et Guillaume II

Berlin, 17 janvier. — La proposition de désarmement n'est pas prise au sérieux dans le monde politique. Dans les couloirs du Reichstag, on la traitait aujourd'hui de simple plaisanterie.

La nouvelle a pris naissance à Vienne.

Il est possible qu'aux manœuvres d'automne, Guillaume II ait parlé de l'éventualité d'une union douanière entre la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, et qu'il ait ajouté que le désarmement pouvait seul amener ce résultat. Ces paroles auraient été répétées à Vienne pendant les pourparlers des traités de commerce.

M. Jules Ferry nommé président de la société française de colonisation

Paris, 17 janvier. — Le conseil d'administration de la Société française de colonisation a élu hier comme président M. Jules Ferry, sénateur, délégué du Tonkin au Conseil supérieur des colonies, et comme vice-président M. Paul Deschanel, député.

Une conversion éclatante. — Le prince Jérôme et Mgr Pujol

Le *Gaulois* publie la nouvelle suivante :

« On nous mande de Rome, d'une source certaine, une nouvelle destinée à faire sensation.

» Le prince Napoléon, qui est à Rome depuis plusieurs semaines, édifie la Ville Eternelle par ses conversations et ses pratiques religieuses.

» Non seulement on l'a vu, ces jours-ci, pieusement agenouillé, avec le roi Humbert et la reine Marguerite, au pied du tombeau du roi Victor-Emmanuel, au Panthéon, pendant l'office commémoratif ; mais encore, tous les dimanches, il assiste à la messe et répète qu'il entend être, désormais, bon catholique.

» Depuis son séjour à Rome, il entretient d'étroites relations avec Mgr Puyol, le supérieur de Saint-Louis des-Français récemment remplacé ; il déjeune souvent avec lui, et Mgr Puyol aurait été son mandataire auprès de la princesse Clotilde.

» On assure que ces relations auraient, beaucoup plus que les affaires du diocèse de Bayonne, motivé la révocation de Mgr Puyol.

Nous donnons sans commentaires cette nouvelle qui, nous le répétons est certaine. Toutefois, nous féliciterons le prince Napoléon de sa conversion à ces sentiments religieux.

Une femme qui tue son frère. — Mort de la coupable

Londres, 17 janvier. — Un drame s'est déroulé, jeudi soir, dans une ferme des environs de Newbury, et occupée par M. John Chamberlain, sa femme et le frère de celle-ci, M. Sydney-Hearth. La fermière, en l'absence de son mari, tua son frère d'un coup de fusil.

Attiré par la détonation, M. Chamberlain accourut et chercha à désarmer sa femme.

Dans la lutte, un second coup de feu partit, étendant la femme sur place.

Cette malheureuse ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 17 janvier

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à trois heures.

Démission de trois députés élus sénateurs

M. le Président fait connaître que MM. Maxime Lecomte, André Diprez et Richard Waddington viennent d'être élus sénateurs et donnent leur démission de députés.

L'interpellation sur la grève de Revin

La discussion de l'interpellation de M. Dumay sur la grève de Revin (Ardennes) est mise à la suite des autres interpellations.

L'interrogatoire des accusés

La proposition de M. Martineau qui a pour but de retirer aux présidents des Cours d'assises et des tribunaux correctionnels l'interrogatoire des accusés pour le confier au ministère public, est renvoyée à la commission d'instruction criminelle.

Les sommes prélevées sur le pari mutuel

M. Ernest Roche. — J'ai l'honneur de déposer une demande d'interpellation à M. le ministre de l'intérieur au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel et revendiquées comme un droit par la ville de Paris.

M. Constans. — J'ai reçu en effet la lettre suivante de M. Roche :

« Monsieur le ministre de l'intérieur.

» Je dois vous prévenir que j'ai l'intention de déposer, demain, samedi, sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des sommes prélevées sur le produit du pari mutuel etc.

» Je vous salue.

Signé : ERNEST ROCHE. »

J'estime que, si M. Roche s'était évité cette lettre, il aurait pu y gagner de passer pour courtois. (Très bien à gauche, protestations aux bancs boulangistes).

Je dépose aujourd'hui un projet de loi relatif à la centralisation et au mode d'emploi des fonds du pari mutuel, et tendant à la nomination d'une Commission qui en aura la disposition.

Je demande donc le renvoi de l'interpellation à un mois. (Bruit aux bancs boulangistes.)

Malgré l'insistance de M. Roche pour que la discussion ait lieu immédiatement, la Chambre renvoie la discussion à un mois.

Une nouvelle installation de la Chambre au Palais-Bourbon

M. le Président. — J'ai reçu de MM. les questeurs un projet de résolution tendant à la nomination d'une commission de onze membres pour étudier les conditions d'une plus confortable installation de la Chambre au Palais-Bourbon.

Les auteurs demandent l'urgence et la discussion immédiate (réclamations sur divers banc.)

M. des Rotours. — La procédure qu'on veut nous imposer est un véritable engrenage...

M. Floquet. — Il s'agit de l'urgence.

M. des Rotours. — Eh bien ! je m'élève contre l'urgence; nous avons autre chose à faire que d'étudier des questions de confortable. (Très bien ! très bien à droite.) Je ne voterai donc pas l'urgence. (Applaudissements à droite.)

M. Floquet. — Il ne s'agit pas de dépenses (vives protestations à droite). Mais le bureau ne fait que nous proposer la nomination d'une commission de onze membres.

Voix à droite : Nous ne le voulons pas ! (Bruit à gauche).

M. Dubreuil de Saint-Germain. — Une pareille proposition est inopportune à l'heure où la misère est si grande. (Applaudissements à droite, bruit à gauche).

Nous devons nous contenter de l'installation actuelle, en attendant que des jours meilleurs permettent de la faire plus luxueuse. (Très bien! à droite).

L'urgence est adoptée par 319 voix contre 188.

La Chambre ordonne la discussion immédiate et le projet de résolution est adopté.

Le régime douanier applicable aux produits helléniques

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au régime douanier applicable aux produits helléniques à leur entrée en France.

Le projet de loi est adopté après déclaration d'urgence.

LES MARCHÉS A TERME
BULLETIN DU JOUR

17 Janvier 1891

ROUBAIX-TOURCOING. — Peu de changements encore dans les cours avec tendance soutenue.

On a enregistré 225,000 kil. comme suit :

Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing. Buenos-Ayres, type 1 : sur janvier 20,000 kil. à 5.40; sur février 35,000 kil. à 5.37 1/2.

Sur mars 5,000 à 5,45, 10,0000 à 5,42 1/2 ; sur avril 5,000 kil, à 5.45 ; sur mai 25,000 kil. à 5.47 1/2.

Sur juin 25,000 kil. à 5,50; sur juillet 10,000 kil. à 5,50. Ensemble 135,000 kil.

Caisse de Liquidation de Tourcoing : Buenos-Ayres type 1 : sur février 10,000 kil. à 5,37 1/2 ; sur mars 25,000 à 5,42 1/2.

Sur avril 10,000 kil. à 5,45; sur mai 15,000 kil. à 5,45 ; sur juin 25,000 kil. à 5,50 ; sur juillet 5,000 à 5,50 ; ensemble 90,000 kil.

ANVERS. — Le marché reste calme et les acheteurs se tiennent toujours sur la réserve.

On a traité 5,000 sur mai, 20,000 sur juin, 20,000 sur juillet, 25,000 sur août, 30,000 sur septembre, 20,000 sur octobre et 10,000 sur novembre.

Total de la journée 130,000 kilos.

REIMS. — Vendredi on a traité 2,000 kil. sur juin à 5.80 avec tendance soutenue.

LEIPZIG. — Sauf janvier et février qui ont progressé de 2 1/2 centimes, tous les mois restent dans la parité d'hier.

La tendance du marché est cependant plus ferme. Il s'est vendu 170,000 kil.

AVIS AUX SOCIÉTÉS — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.